

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 24 novembre 2022

LOGEMENT

La Métropole présente le dossier de candidature de la ville de Marseille pour expérimenter l'encadrement des loyers

À la suite de la demande du Maire de Marseille, par courrier en date du 14 octobre 2022, Martine Vassal, présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, avait interrogé le ministre de la Ville et du Logement pour s'assurer qu'il était possible de circonscrire le dispositif expérimental d'encadrement des loyers à la seule ville de Marseille.

Par courrier du 18 novembre 2022, le ministre de la Ville et du Logement a confirmé cette analyse de la Métropole.

Bien que défavorable à ce dispositif, la présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence respecte l'engagement pris auprès du Maire de Marseille de ne pas faire obstruction à la volonté exprimée par la Ville et porte, en conséquence, ce dossier de candidature au dispositif expérimental d'encadrement des loyers sur la commune centre de la Métropole.

Dans une logique partenariale, ce dossier de candidature a été co-construit avec les équipes de la ville de Marseille et l'appui technique de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Bouches-du-Rhône (ADIL13).